



**CTB BÉNIN**



---

## **NOTE DE CAPITALISATION**

### **La démarche d'appui de PAFIRIZ aux différents maillons de la filière riz**

#### **Introduction / Contexte**

Le projet PAFIRIZ est un projet de développement venant en appui aux principaux acteurs composant sur la filière riz au Bénin. Il vise à améliorer les conditions de travail de ces derniers pour une meilleure efficacité de l'ensemble de la filière. C'est ainsi qu'une partie des activités du projet s'est concentrée sur l'appui des promotrices et promoteurs individuels ou en groupes dans la mise en œuvre de leurs activités professionnelles relatives à la production, à la transformation et à la commercialisation de riz béninois de qualité.

Le projet a exécuté ses activités pendant près de quatre années (oct-09 à août-13). Il a défini une stratégie d'intervention et l'a mise en œuvre afin de répondre aux attentes de tous les acteurs concernés. Des actions concrètes ont été réalisées, des résultats obtenus, des obstacles rencontrés, des contraintes levées, et de l'expérience a été acquise tout au long de cette période.

Il apparaît important, à quelques semaines de la clôture de PAFIRIZ, de faire le bilan de certaines actions mises en œuvre afin d'en tirer les principaux enseignements. Il a été retenu de se pencher sur la démarche d'intervention du projet en appui aux maillons de production (volet 1 du projet) et de transformation-commercialisation (volet 2) pour l'amélioration de leurs performances. L'objectif visé est d'identifier les éléments valables (points forts), les éléments à améliorer (points faibles) et les mesures d'accompagnement à prévoir quant à la démarche utilisée pour ces deux volets. Cette analyse est réalisée au travers des critères de pérennité/durabilité, de qualité, de délai de mise en œuvre, de rentabilité et d'adaptation aux conditions socio-écologiques. Les principales leçons tirées devraient permettre de nourrir la réflexion des acteurs directement concernés par ce type d'intervention (structures étatiques concernées, projets et programmes de développement, acteurs du développement local).

#### **Situation générale de départ**

Selon l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), le Bénin a enregistré une croissance depuis le début des années 90 et a connu des progrès encourageants tant sur le plan politique que sur les plans économique et social. Le Bénin reste cependant l'un des pays les plus pauvres du monde, classé 163ème sur 177 pour l'indice de développement humain en 2007 selon le PNUD.

Les données montrent que la pauvreté apparaît beaucoup plus comme un phénomène rural dans un contexte où l'économie nationale est principalement basée sur le secteur de l'agriculture (Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole – PSRSA). Ce dernier contribue de manière non négligeable à l'économie du pays. Tout en étant le premier réservoir d'emplois, le

secteur agricole constitue également la principale source de créations des richesses économiques nationales. La production végétale y est prépondérante et intervient en moyenne pour 24,1% (PSRSA).

Le secteur agricole béninois est caractérisé par la prédominance de petites exploitations agricoles et sa grande vulnérabilité aux aléas climatiques. Les revenus et la productivité sont faibles et la force de travail n'est que partiellement valorisée, ce qui rend très peu compétitifs les produits agricoles béninois. La plupart des exploitants agricoles a très peu recours aux intrants.

Le gouvernement du Bénin tire la conclusion que la croissance économique est l'élément central de la réduction de la pauvreté. L'irruption brutale des crises énergétique et alimentaire en 2008 a imposé au gouvernement un recentrage vers la production agricole notamment vivrière avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le secteur agricole reste principalement dominé par le secteur du coton. D'autres cultures émergent actuellement à ses côtés, telles que l'ananas et la noix de cajou. Les cultures vivrières (maïs, riz, manioc, sorgho, mil, igname, niébé, arachide) permettent de couvrir globalement les besoins alimentaires du pays mais restent encore en deçà des potentialités offertes par les conditions écologiques du pays (non disponibilité d'intrants spécifiques, outils de production et de transformation rudimentaires, insuffisance d'infrastructures de stockage et de conservation, faible maîtrise de certains facteurs de production).

La dépendance de l'économie du secteur à une culture principale (coton) et la crise alimentaire, face à la flambée du prix des produits vivriers sur le marché international, apparue en 2008 ont amené le pays à intensifier les actions de développement d'autres filières agricoles dont celle du riz dont les prix sur le marché de Cotonou ont alors connu une augmentation historique. Les années 2010 et 2011 ont vu une multiplication des intervenants extérieurs dans le secteur rizicole au Bénin.

La filière riz est actuellement une filière agricole émergente au Bénin. Le riz fait l'objet d'une demande sans cesse croissante et sa production au niveau national est passée de 16.545 T en 1995 à 72.960 T en 2007 et plus de 100.000 T pour 2008-2009 ; la superficie emblavée a doublé en 10 ans. Le secteur concerne des petits producteurs et des petits transformateurs et crée une forte valeur ajoutée, essentiellement rurale, aussi bien dans la production que dans la transformation. Cependant, d'importantes contraintes sont encore relevées telles que la non disponibilité et non utilisation effective de variétés performantes, la faiblesse des espaces aménagés, la pénibilité des opérations post-récoltes, la faible qualité des produits (brisures notamment), la non disponibilité d'engrais spécifiques.



Aujourd'hui, le PSRSA fixe comme objectif, pour le secteur rizicole, d'accroître la production de 72.960 T à 385.000 T de riz paddy en 2015. Ceci se fera principalement au travers de l'encouragement à l'adoption de variétés de riz mieux adaptées aux conditions locales et par l'appui des producteurs pour l'aménagement des sites rizicoles. Il s'agira aussi de créer aux acteurs en aval, les conditions post-récolte requises pour assurer une plus grande présence sur le marché intérieur du riz local de meilleure qualité marchande capable de concurrencer valablement le riz importé.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet d'Appui de la Filière Riz du Bénin (PAFIRIZ) financé par l'Union Européenne et exécuté par l'Agence Belge de Développement (CTB). Il est notamment attendu du Projet qu'il contribue, au travers des actions mises en œuvre, à l'amélioration des investissements dans les aménagements de bas-fonds ainsi que dans la transformation et la commercialisation.

## Le projet PAFIRIZ

- Objectifs globaux
  - Limiter la dépendance du Bénin vis-à-vis des importations alimentaires par le développement de la filière rizicole nationale.
  - Augmenter les revenus des ruraux.
- Objectif spécifique
  - Augmenter l'offre de riz local de qualité capable de concurrencer les importations en appuyant les maillons de production, de transformation et de commercialisation de la filière.
- Durée : 48 mois
- Buteur : Union européenne
- Exécution : Agence belge de développement (CTB)
- Budget : 5.420.000 Euros
- Zone d'intervention : Départements de l'Atacora, Atlantique, Collines, Couffo, Donga, Mono, Ouémé, Plateau, Zou.



Le projet a été identifié et formulé dans la période qui a fait directement suite à la crise alimentaire de 2008. Il se voulait alors comme étant un moyen de répondre rapidement aux problèmes engendrés par cette crise (assistance dans l'urgence) en « boostant » la production nationale rizicole, principalement dans le Sud du pays, proche des grands centres de consommation de riz que sont Cotonou et Porto-Novo. Cependant, le projet ayant démarré fin 2009, le contexte n'est alors plus le même, bien que les besoins soient toujours aussi importants, ce qui explique que les choix faits quant aux orientations de mise en œuvre du Projet ont été plus dirigés vers la réalisation d'activités aux impacts durables dans le temps (nécessitant des démarches plus complexes et longues pour leur bonne exécution).

## Stratégie d'intervention

Tout d'abord, le projet privilégie une approche globale non focalisée sur le seul aspect de la production, les niveaux de transformation – commercialisation et d'organisation de la filière. Les principaux acteurs concernés les ont identifiés comme étant des contraintes dont la résolution est indispensable à un développement harmonieux de la filière.

Afin d'assurer la durabilité des actions entreprises, le projet a placé les producteurs et leurs organisations au centre des interventions mises en œuvre. C'est ainsi que le Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B), structure faîtière des riziculteurs béninois, est le partenaire principal de PAFIRIZ. Le projet vient en appui au secrétariat permanent de cette organisation professionnelle agricole.

C'est ainsi que le projet PAFIRIZ est intervenu sur trois axes :

- au niveau de la production (volet 1), en appuyant des riziculteurs professionnels, produisant un riz de qualité, quant à l'amélioration de leur outil d'exploitation (mise en valeur de terres de bas-fonds et infrastructures annexes) ;
- en aval de la production (volet 2), l'enjeu est de moderniser les fonctions de transformation et de commercialisation, en soutenant la mise en place de petits transformateurs et distributeurs privés orientés vers les spécificités de la demande du marché urbain ;
- au niveau de l'organisation de la filière (volet 3), en renforçant les structures paysannes, en appuyant le CCR-B afin qu'il devienne un acteur incontournable quant au développement du secteur rizicole béninois reconnu par tous, et en soutenant la professionnalisation de tous les acteurs impliqués dans la filière rizicole.

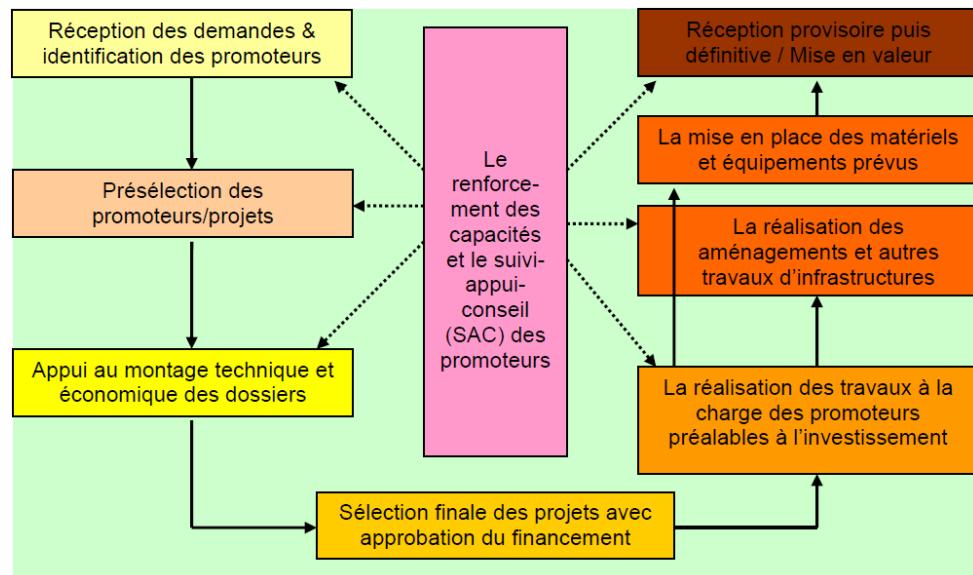
Les cartes ci-dessous présentent les zones d'intervention du projet en fonction des volets mis en œuvre.

# Démarche opérationnelle

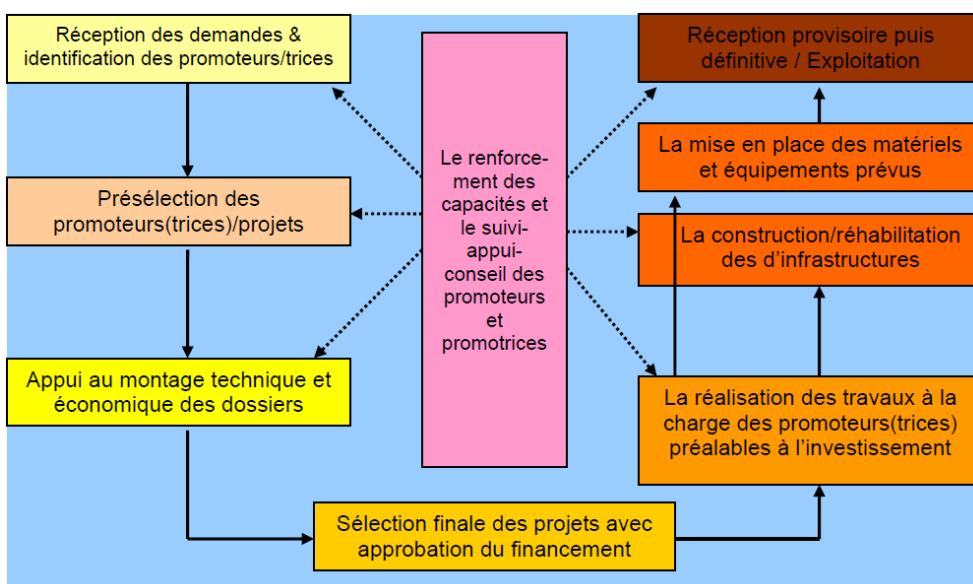
## Etapes de la démarche

Le projet a élaboré une démarche d'intervention pour les deux volets (Fig. 1). Elle concerne les appuis apportés aux promoteurs et promotrices concernés par les activités menées dans le cadre des volets d'aménagement rizicole (volet 1) et d'appui à la transformation / commercialisation (volet 2).

Figure 1 : Principales étapes de la démarche opérationnelle d'intervention sur les volets 1 et 2 du projet



Volet 1 : aménagements rizicoles



Volet 2 : transformation / commercialisation

La démarche d'intervention peut être synthétisée comme suit :

- **L'identification des promoteurs(trices)** : des activités de communication et d'information sont réalisées, les promoteurs(trices) intéressés sont identifiés sur base des demandes reçues, les sites concernés sont visités et des fiches de diagnostic sont élaborées.

- **La présélection des promoteurs(trices)/projets** : les demandes validées sont présentées aux différents 'comités régionaux de présélection et de sélection' (CRPS) pour présélection en fonction des critères établis.
- **L'appui au montage technique et économique des dossiers** : des prestataires bureaux d'études se chargent d'appuyer les promoteurs identifiés à monter leurs dossiers techniques et économiques. Les dossiers montés sont ensuite restitués aux promoteurs et validés par l'équipe projet. Des démarches sont concomitamment menées par le promoteur pour assurer la sécurité foncière du site concerné.
- **La sélection finale des projets avec approbation du financement** : la sélection définitive des dossiers à financer est réalisée en CRPS, elle permet l'approbation du financement du dossier (avec contrepartie attendue du promoteur(trice)), le(la) promoteur(trice) est ensuite notifié de la décision prise ; des actions de sensibilisation sont poursuivies sur le terrain afin d'assurer le rassemblement de la contrepartie financière, la préparation de la contrepartie en nature ; une convention de partenariat est signée.
- **La réalisation des travaux à la charge des promoteurs(trices) préalables à l'investissement** : ces travaux sont la contrepartie en nature des promoteurs(trices) et doivent être réalisés avant remise du site à l'entrepreneur.
- **La réalisation des aménagements et autres travaux d'infrastructures** : les travaux sont réalisés par des entreprises sélectionnées selon les procédures de marchés publics, le contrôle des travaux est réalisé par des bureaux spécialisés et, pour les travaux d'aménagement rizicole, la supervision est assurée par la Cellule Bas-Fond (CBF) de la Direction du Génie Rural du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DGR/MAEP), des tâcherons locaux sont formés aux techniques de base relatives à l'aménagement rizicole et à sa maintenance, les réceptions provisoires et définitives sont réalisées en temps voulu.
- **La mise en place des matériels et équipements prévus dans le dossier de financement approuvé** : simultanément aux travaux, les équipements prévus dans le dossier final sont fournis et réceptionnés, les promoteurs(trices) sont formés à leur utilisation et entretien.

Enfin, le renforcement des capacités et le suivi accompagnement des promoteurs est réalisé tout au long des différentes étapes ainsi que dans la mise en valeur. Il est réalisé par des Organisations Non Gouvernementales spécialisées dans l'Intermédiation Sociale (ONG/IS) ainsi que par les Unions Régionales Rizicoles (URR) concernées (pour les promoteurs(trices) du volet 1).

## Conditions et critères

Le tableau suivant présente les conditions et les critères facteurs de choix des dossiers des bénéficiaires des actions mises en œuvre par le projet dans le cadre des volets 1 et 2.

Tableau n°1 : Critères de présélection et de sélection des dossiers en CRPS

Présélection	Selection
<b>VOLET 1</b>	
Motivation du promoteur(trice)	Sécurité foncière
Valorisation économique réelle	Participation financière du promoteur(trice) [approbation du plan de rassemblement de la contrepartie]
Accessibilité du site	Participation du promoteur(trice) aux activités menées
Potentiel hydrologique du site / Contraintes techniques rédhibitoires	Défense du dossier par le promoteur (en CRPS)
Situation foncière	Critères techniques (variantes d'aménagement,

Présélection	Selection
Exploitation actuelle du site (riz notamment)	schéma d'aménagement, cohérence du dossier, chronogramme prévisionnel)
Autres interventions extérieures (risque doublon / incompatibilité)	Critères financiers (compte d'exploitation, coût global, capacité d'auto-financement)
Caractéristiques du site (qualité du sol, pente, superficie)	Critères relatifs à l'exploitation du site (intrants, calendrier, écoulement production, gestion investissements, renforcement des capacités)
Répartition des parcelles concernées dans le site et comptabilité aménagement bas-fond	Critères transversaux (mesures d'accompagnement environnemental, prise en compte des aspects genre et qualité)
Situation géographique du site (potentialité, distance transformateurs et zones urbaines, ...)	
<b>VOLET 2</b>	
Motivation du (de la) promoteur(trice)	Sécurité foncière
Capacité entrepreneuriale	Participation financière du promoteur(trice) [approbation du plan de rassemblement de la contrepartie]
Disposition à la création de relations privilégiées avec les producteurs de la zone	Participation du promoteur(trice) aux activités de montage du dossier
Autres atouts (connaissance filière, aspect genre)	Défense du dossier par le promoteur (en CNPS)
Environnement non concurrentiel	Capacité entrepreneuriale
Production rizicole locale	Analyse du marché (offre/demande, environnement concurrentiel)
Accessibilité du site	Critères techniques (approvisionnement en matière première, maintenance locale des technologies, capacité de mise en marché de riz de qualité, stratégie mise en marché)
Autres infrastructures (eau, électricité)	Critères juridiques (type d'entreprise, niveau de formalisation)
	Critères financiers (faisabilité du plan d'affaire, rentabilité)
	Critères transversaux (aspects environnement et genre, contribution à l'amélioration de revenus)

## Acteurs et rôles

Le tableau suivant présente les différents acteurs clés en fonction des principales étapes de la méthodologie opérationnelle.

Tableau n°2 : Acteurs clés dans la mise en œuvre de la démarche (volets 1 et 2)

Etapes méthodologies	Acteurs clés
Identification des promoteurs(trices)	PAFIRIZ, CCR-B, URR, ONG, Mairies, CARDER/CeCPA
Présélection des promoteurs(trices) / projets	CRPS : CCR-B, URR, PAFIRIZ, Mairies, CARDER, CBF, FECECAM, représentant des PTF intervenant dans la zone concernée
Appui au montage technique et économique des dossiers	Promoteur(trice), Bureau d'études, URR, ONG, PAFIRIZ

Etapes méthodologies	Acteurs clés
Sélection finale des projets avec approbation des financements	CRPS (voir présélection), Promoteur(trice)
Réalisation des travaux à la charge des promoteurs(trices) préalables à l'investissement	Promoteur(trice), URR, ONG, PAFIRIZ, CeCPA
Réalisation des aménagements et autres travaux d'infrastructures	Entreprises de travaux, Bureau de contrôle, CBF, promoteur(trice), PAFIRIZ, URR
Mise en place des matériels et équipements prévus dans le dossier de financement approuvé	Fournisseurs attributaires, promoteur(trice), PAFIRIZ
Renforcement des capacités et le suivi accompagnement des promoteurs(trices)	ONG, URR, CARDER/CeCPA, PAFIRIZ

FECECAM : Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin

CARDER (ex-CeRPA) : Centre Agricole Régional pour le Développement Rural

PTF : Partenaire Technique et Financier

## Principaux résultats obtenus

### Evolution des interventions au sein de la chaîne méthodologique

Au travers des activités menées, le projet a réceptionné, sur une période de deux années, plus de 900 demandes d'appui pour l'aménagement rizicole correspondant à une superficie estimée de 7.400 Ha.

*Tableau n°3 : Evolution du nombre de demandes/dossiers au travers des étapes de la démarche*

Etapes	Nbr demandes	Sup estimées (Ha)	
Demandes réceptionnées	945	7400	
<i>dont</i>	94	933	rejeté
Identification	296	4098	
Présélection	244	3233	
<i>dont</i>	157	1701	rejeté
	<b>Nbr dossiers</b>		
Etude	51	1415	
	<b>Sup réelles (Ha)</b>		
Restitution	46	970	
Sélection	42	903	
Mise en œuvre	39	845	

*Remarque: un dossier peut comprendre plusieurs demandes*

Beaucoup de demandes ont été écartées au fur et à mesure de la progression de celles-ci dans la démarche et ce pour diverses raisons dont les principales sont relatives à des superficies très réduites, des caractéristiques physico-chimiques des sites incompatibles à la riziculture, l'accessibilité très difficile, des problèmes d'ordre foncier, la présence d'autres interventions semblables sur le même site.

### Aménagement de sites rizicoles (volet 1)

Le projet est intervenu sur trente-neuf (39) sites, soit 845 Ha, en vue de leur aménagement pour la production rizicole (les promoteurs sont 35 groupes et 4 individus). L'aménagement a pour principal but l'amélioration de la gestion de l'eau pour une mise en valeur améliorée des parcelles de production. L'amélioration de la gestion de l'eau peut se traduire par une meilleure retenue

et/ou un meilleur drainage de l'eau apportée par les pluies et/ou le débordement du cours d'eau situé à proximité. Le tableau suivant présente les quatre catégories d'aménagement mis en œuvre par le projet.



Tableau n°4 : Catégorisation des aménagements réalisés par le projet

	Type d'aménagement	Nbr de sites concernés	Nbr d'Ha concernés
<b>1a</b>	Maîtrise partielle de l'eau avec un réseau de diguettes compactées sans ouvrages de vidange	5	161
<b>1b</b>	Maîtrise partielle de l'eau avec un réseau de diguettes compactées avec ouvrages de vidange	7	107
<b>2</b>	Maîtrise partielle de l'eau avec des diguettes compactées renforcées de pierres et/ou des seuils ou cordons pierreux	12	216
<b>3</b>	Drainage avec un réseau de diguettes compactées et des canaux d'assainissement ou d'irrigation	9	243
<b>4</b>	Maîtrise totale de l'eau sur une partie ou l'entièreté du site avec un réseau d'irrigation	6	118
		<b>39</b>	<b>845</b>



Le projet a également inclus dans son intervention la possibilité de la mise en œuvre par les promoteurs d'activités de maraîchage. En effet, certains d'entre eux ont exprimé ce besoin dans leur demande d'appui, cette activité leur étant dans la plupart des cas habituelle. C'est ainsi que 15 sites sont concernés par un aménagement au moins partiel de la superficie pour le maraîchage. Cette spéculation permet aux producteurs de diversifier leurs sources de revenus, de maximiser la rentabilité du site (maraîchage de contre saison) et d'améliorer concrètement la sécurité alimentaire des populations concernées.

Tableau n°5 : Répartition des aménagements réalisés par PAFIRIZ

Département	Sup (Ha)	Nbr sites	Sup moy (Ha)	Sup. min (Ha)	Sup. max (Ha)	Nbr producteurs hommes	Nbr producteurs femmes
Atacora	138	8	17,3	8,0	37,0		
Atlantique	201	7	28,7	5,0	80,0		
Collines	176	9	19,6	5,0	50,0		
Couffo	76	2	38,0	26,0	50,0		
Donga	26	2	13,0	11,0	15,0		
Mono	108	5	21,6	10,0	40,0		
Ouémé	90	5	18,0	5,0	40,0		
Zou	30	1	30,0	30,0	30,0		
<b>Total général</b>	<b>845</b>	<b>39</b>	<b>21,7</b>			<b>837</b>	<b>478</b>

La superficie moyenne d'un site aménagé est de 21,7 Ha pour une moyenne de 33 producteurs(trices), ce qui équivaut à 0,66 Ha aménagé par producteur. L'aménagement des différents sites intègre la construction de trente-deux (32) aires de séchage bétonnées sur treize

(13) sites. Le choix des sites d'intervention a répondu à de nombreux critères et profité de l'approche filière du projet. En effet, ce dernier s'est assuré de la présence des acteurs des différents maillons de la filière riz dans chaque zone géographique concernée et a apporté son concours à l'établissement de liens d'affaires entre eux (producteurs – transformateurs – commerçants).

Le tableau suivant présente les principales données financières liées aux aménagements mis en œuvre par le projet.

*Tableau n°6 : Principaux coûts des marchés liés directement aux aménagements*

Département	Sup (Ha)	Nbr aires séchage	Coût travaux (Fcfa)	Coût travaux par Ha (Fcfa)
Atacora	138	2	151 559 104	1 214 408
Atlantique	201	10	335 569 262	1 823 054
Collines	176	8	208 032 041	1 350 005
Couffo	76	5	95 610 650	1 431 859
Donga	26	0	46 156 120	1 863 540
Lokossa	108	1	130 748 375	1 174 157
Ouémé	90	6	122 905 258	1 424 794
Zou	30	0	33 286 700	1 109 557
<b>Total général</b>	<b>845</b>	<b>32</b>	<b>1 123 867 509</b>	<b>1 330 021</b>

Le coût moyen par hectare d'aménagement d'un site rizicole est de l'ordre de 2.028 Euros avec aires de séchage et de 1.926 Euros sans aires de séchage. En y incluant les frais liés, d'une part, au montage du dossier technique et économique et, d'autre part, au contrôle des travaux, l'aménagement d'un Ha revient à 2.410 Euros (sans aires de séchage). La participation financière attendue des promoteurs aux travaux d'aménagement s'est élevée à 29.006.175 Fcfa (2,5 à 5% des budgets selon les dossiers). Le tableau suivant présente la répartition des coûts des interventions relatives à l'aménagement des sites rizicoles.

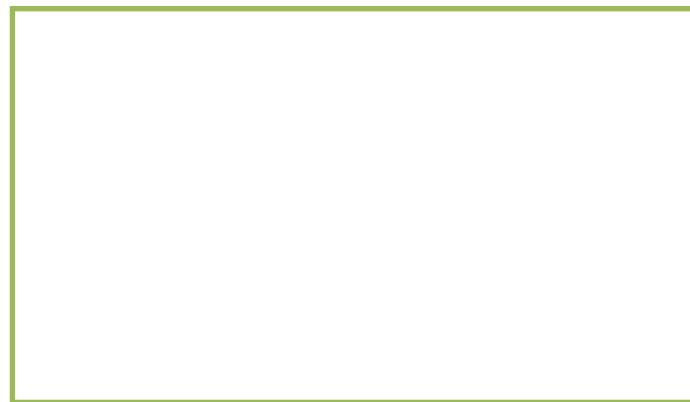
*Tableau n°7 : Répartition des coûts des activités liées à l'aménagement des sites*

Coûts totaux	Nbr sites	Coût moyen /site	Nbr Ha	Coût moyen /Ha	%
Montage dossier	189 084 889	4 848 330	845	223 769	12%
Travaux	1 123 867 509	28 817 116	845	1 330 021	68%
Contrôle	118 673 889	3 042 920	845	140 442	7%
Equipements	26 826 201	687 851	845	31 747	2%
Suivi-appui-conseil	185 402 966	4 753 922	845	219 412	11%
<b>1 643 855 454</b>	<b>42 150 140</b>			<b>1 945 391</b>	

*Remarque : les données sont celles correspondant aux cahiers des charges*

Les coûts d'aménagement proprement dits s'inscrivent dans une fourchette basse des coûts moyens des travaux d'aménagement mis en œuvre au Bénin compris entre 1.350.000 et 1.700.000 Fcfa par Ha (source : CBF).

Les investissements étant très récents, il est à ce stade impossible de tirer des tendances claires quant à l'impact des activités menées sur les résultats agronomiques enregistrés par les riziculteurs. De plus, la nature des aménagements entrepris vise à améliorer la maîtrise de l'eau et ainsi éviter d'importantes chutes de production en saison difficile (pertes dues à une sécheresse ou une inondation exceptionnelle) ; cet impact ne peut être mesuré que sur une période conséquente. Les chiffres présentés ci-dessous concernent les six (6) sites aménagés et réceptionnés provisoirement en juillet-août 2012.



## Infrastructures (volet 2)

Le projet est intervenu auprès de douze (12) promoteurs et promotrices (dont un groupement) en vue d'améliorer leurs conditions de travail dans les domaines de la transformation (dont étuvage) et de la distribution – commercialisation du riz béninois de qualité.

L'approche filière mise en œuvre par le projet a permis d'identifier les principaux goulots d'étranglement au développement de la filière riz béninoise afin de mieux cibler les actions à mener pour y concourir. C'est ainsi que l'« étude des facteurs déterminant le choix des consommateurs de riz au Bénin » a fait ressortir l'importance du critère de qualité du riz local afin que ce dernier puisse véritablement concurrencer le riz importé. C'est pourquoi il a été choisi de focaliser les actions d'appui au secteur de la transformation / distribution du riz béninois sur la qualité du produit final recherché et, dans une moindre mesure, sur des actions de marketing (connaissance du riz « made in Bénin » et reconnaissance de sa qualité par les consommateurs).



Tableau n°8 : Liste des promoteurs/trices partenaires du projet pour le volet 2 et domaines d'intervention

Département	Localité/Village	Promoteur/trice	Activité	Domaine d'appui de PAFIRIZ		
				Infrast.	Eqpmts	Marketing
Atlantique	Zinvié	SODERIZ	Mini-rizerie	X	X	
Littoral	Cotonou	RESOP	Distrib.			X
Ouémé	Dangbo	ESOP Vallée	Mini-rizerie	X	X	
Ouémé	Porto-Novo	Noukpo AGOSSOU	Comm.	X	X	
Mono	Grand-Popo	FIOKAS	Mini-rizerie	X	X	
Littoral	Cotonou	Label Bénin	Comm.	X	X	
Plateau	Toffo-Itamédjila	Anne Odjrado	Etuvage	X	X	
Collines	Agouagon	Gpmt Tinkpon Aïssogbé	Etuvage	X	X	
Collines	Gomè	Odette Agossou	Etuvage	X	X	
Collines	Magoumi	Léontine Batcho	Etuvage	X	X	
Collines	Orokoto	Blandine Ablou	Etuvage	X	X	

Aucune intervention n'a été menée dans la zone de l'Atacora-Donga, le diagnostic de base y ayant établi la présence déjà importante d'interventions de différents acteurs dans le domaine.

Les investissements en termes d'infrastructures ont concerné trois types d'activités appuyées : mini-rizerie, étuvage et commercialisation. Ils ont consisté en la construction de bâtiments devant abriter les activités de transformation et les équipements nécessaires pour les mini-rizeries et les complexes d'étuvage, ainsi qu'en la réhabilitation de points de vente pour les promoteurs opérant dans la commercialisation du riz béninois de qualité.



Le tableau suivant présente les investissements financiers réalisés par le projet relatifs aux infrastructures construites ou réhabilitées.

Tableau n°9 : Coûts liés aux constructions/réhabilitations d'infrastructures volet 2

Activité	Nbr prom.	Coûts globaux (Fcfa)	Coûts moyens (Fcfa)
Comm	2	4 950 264	2 475 132
Etuvage	6	40 667 678	6 777 946
Mini-rizerie	3	57 759 337	19 253 112
<b>Total général</b>	<b>11</b>	<b>103 377 279</b>	<b>9 397 934</b>

Le montant total de la participation financière des promoteurs/trices s'élève à 6.860.361 Fcfa (5 à 10% des budgets selon les dossiers).

Le tableau suivant présente la répartition des coûts des interventions en appui aux promoteurs et promotrices sur le volet 2.

Tableau n°10 : Répartition des coûts des activités liées à l'installation des promoteurs/trices volet2

	Coûts totaux	Nbr sites	Coût moyen /site	%
Montage dossier	33 750 300	11	3 068 209	17%
Travaux	103 377 279	11	9 397 934	52%
Contrôle	13 722 892	10	1 372 289	8%
Equipements	29 417 289	11	2 674 299	15%
Suivi-appui-conseil	12 708 656	9	1 412 073	8%
<b>192 976 416</b>			<b>17 924 805</b>	

Remarque : les données correspondent aux coûts réels

L'encadré ci-dessous présente quelques résultats enregistrés ces derniers mois (2012-2013) par les promotrices et promoteurs appuyés.



## Equipements (volets 1 & 2)

Le projet a apporté un soutien aux promoteurs des deux volets désireux d'acquérir certains équipements nécessaires à l'amélioration des conditions de mise en œuvre de leurs activités (cfr Tableaux 11 & 12).

Tableau n°11 : Principaux types d'équipements commandés pour les promoteurs/trices

Volet	Nbr prom. concernés	Principaux équipements
Volet 1	23 [59 %]	Motopompes, Batteuses, Vanneuses, Motoculteurs
Volet 2	11 [100 %]	Décortiqueuses, Vanneuses-épierreuses, kits d'étuvage, couseuses, thermosoudeurs, testeurs d'humidité, ...

Tableau n°12 : Coûts liés à l'acquisition d'équipements par les promoteurs/trices des volets 1 et 2

Volet	Nbr prom. concernés	Nbr type éqpt	Quantité totale	Valeur globale (Fcfa)	Coût par prom. (Fcfa)
Volet 1	23	5	73	26 826 201	1 166 357
Volet 2	mini-rizerie	3	14	15 390 798	5 130 266
	étuvage	6	42	4 499 940	749 990
	commerc.	2	21	7 876 851	3 938 426
<b>Totaux</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>150</b>	<b>54 593 790</b>	<b>1 605 700</b>

La participation financière des promoteurs/trices à l'acquisition d'équipements se monte à 3.819.036 Fcfa pour le volet 1 (~10 % des coûts totaux) et à 2.966.492 Fcfa pour le volet 2 (5 à 10% des coûts totaux en fonction des dossiers).

## Perception des acteurs sur la démarche mise en œuvre

### Panel enquêté

Deux fiches de capitalisation ont été élaborées, une pour chacun des volets concernés :

- 118 personnes ont été ciblées sur le volet relatif aux aménagements, 66 fiches (soit 56%) ont été collectées ;
- 47 personnes ont été ciblées sur le volet relatif à la transformation – commercialisation, 20 fiches (soit 43%) ont été collectées.

Le tableau suivant présente la répartition des fiches collectées sur les deux volets concernés en fonction des régions et des groupes ciblés.

Tableau n°13 : Répartition des fiches de capitalisation collectées

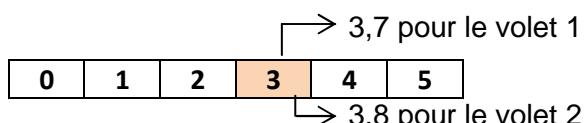
Volet	Nbr de fiches collectées		Promoteurs enquêtés	Volet	Nbr de fiches collectées		Promoteurs enquêtés	
A m é n a g e m e n t	Par région	Atacora-Donga	17	10 sur 10	Par région	Atacora-Donga	0	0 sur 0
		Atlantique	7	3 sur 7		Atlantique	1	0 sur 1
		Zou-Collines	12	10 sur 10		Zou-Collines	7	5 sur 5
		Mono-Couffo	14	5 sur 7		Mono-Couffo	4	0 sur 1
		Ouémé-Plateau	7	4 sur 5		Ouémé-Plateau	3	1 sur 3
	Par groupe ciblé	Tout le territoire	9			Tout le territoire	5	
		<b>66</b>	<b>32 sur 39</b>			<b>20</b>	<b>6 sur 10</b>	

#### Principaux points abordés dans les questionnaires :

- Appréciation globale de l'intervention du projet.
- Appréciation critique des différentes étapes composant la démarche adoptée.
- Appréciation des activités et résultats obtenus au regard des critères d'appropriation, de pertinence, d'adaptation, d'efficacité, de temps, de qualité et de durabilité.
- Appréciation quant au rôle joué par les différents acteurs concernés.
- Spécificité de l'intervention du projet, forces et faiblesses.

## Appréciation générale de la démarche

De manière générale, l'intervention du projet a été bien appréciée des acteurs concernés avec une évaluation moyenne pour le volet 1 de 3,7 points et pour le volet 2 de 3,8 points sur une échelle allant de 0 à 5.



Pour le volet 1, aucune différence significative n'est apparue entre les régions concernées d'une part et entre les groupes ciblés d'autre part. En ce qui concerne le volet 2, les avis sont plus tranchés avec une démarche plébiscitée (4,7 pts) par les promoteurs et promotrices directement concernés par ces types d'activités (transformateurs, étuveuses, commerçants) et moyennement appréciée par les producteurs de riz et leurs OP (3,0 pts). Ceci s'explique par la volonté du projet de tenter de séparer clairement les activités de transformation de celles liées à la production en écartant ces derniers des appuis relatifs à ce maillon de la filière (professionnalisation des acteurs). L'évolution des activités du projet a ensuite mis en évidence la difficulté d'une séparation nette de ces activités et l'intérêt pour les groupes de producteurs d'opérer des activités de transformation du riz.

Il apparaît en effet essentiel pour les groupements de producteurs, et notamment les Unions Régionales Rizicoles (URR), de pouvoir mettre en œuvre des services aux membres dont certaines activités économiques. Celles-ci doivent permettre, d'une part, de répondre aux attentes des membres et, d'autre part, d'assurer une certaine autonomie financière au travers d'une rétribution fixée pour le service rendu. De plus, le faible nombre d'investisseurs intéressés de s'impliquer concrètement dans les activités de transformation du riz béninois dans le Sud du pays est très faible. Cela entraîne la nécessité pour les organisations de riziculteurs de s'investir elles-mêmes dans ce domaine afin de lever le goulot d'étranglement qu'elles rencontrent pour l'écoulement des productions de riz paddy.

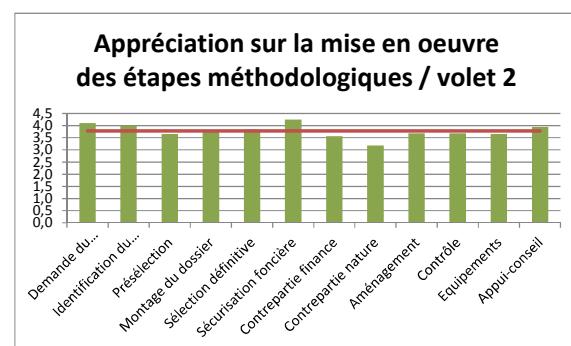
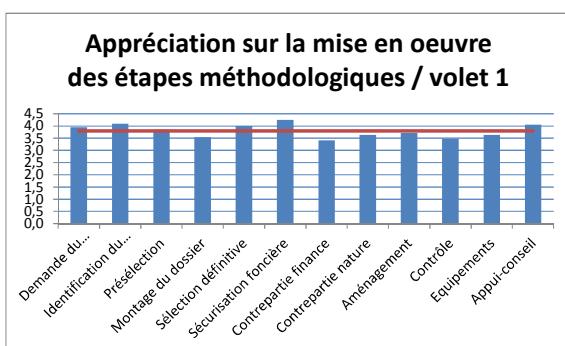
Les éléments et étapes méthodologiques jugés comme étant primordiaux dans la mise en œuvre d'une démarche globale appropriée pour le volet 1 sont ceux concernant :

- la sécurisation foncière (39% des personnes enquêtées),
- l'aménagement proprement dit (36%),
- l'identification des promoteurs/trices (sur base d'une demande) (27%),
- les activités de suivi-appui-conseil apporté aux promoteurs/trices (27%),
- et le montage du dossier technique et économique (26%).

En ce qui concerne le volet 2, il s'agit plus particulièrement :

- de la mise à disposition des infrastructures (45%),
- de la fourniture d'équipements (40%),
- du montage du plan d'affaire (30%),
- et de la sécurisation foncière (20%).

La mise en œuvre de la démarche est bien appréciée : appréciation moyenne de 3,8 pour les deux volets sur une échelle de 0 à 5 points. Ceci est particulièrement concordant avec l'estimation présentée ci-dessus quant à l'appréciation globale du projet.



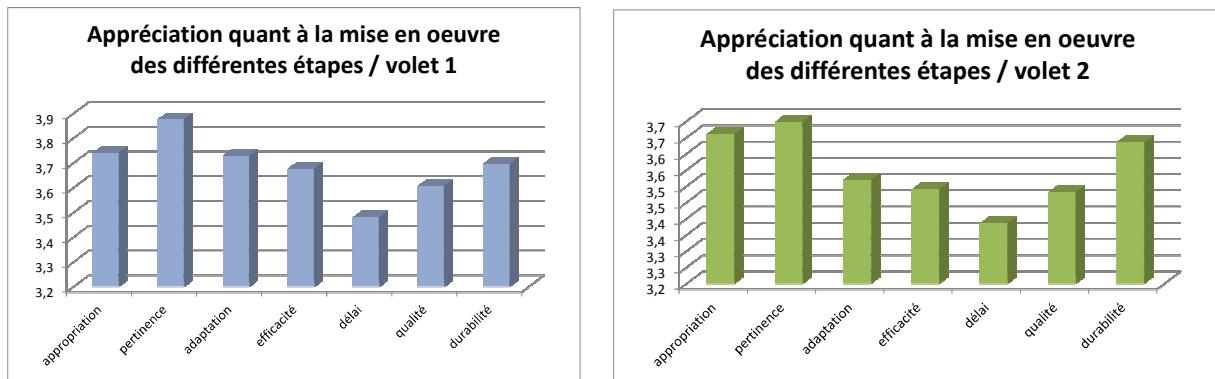
Les étapes les plus critiquées négativement concernent, pour les deux volets, celles relatives aux contributions attendues des promoteurs/trices ainsi que, pour le volet 1, le montage par les bureaux d'études des dossiers techniques et économiques et le contrôle des travaux d'aménagement réalisé par ces mêmes prestataires.

Ces deux derniers résultats sont corroborés par les critiques formulées par les personnes enquêtées sur la qualité de la mise en œuvre. Bien qu'elle soit jugée pertinente (voir plus bas), l'étape de montage des dossiers d'investissement par les bureaux contractés par le projet a été fortement critiquée et ce sur les deux volets, les dossiers produits étant souvent jugé de faible qualité. Les raisons invoquées sont la faible implication des promoteurs/trices concernés (volet 1), les études sociologiques incomplètes, l'insuffisante prise en compte des demandes des promoteurs/trices et de leurs réelles capacités d'entreprenariat, la très faible capacité d'innovation technique des experts mandatés, les outils utilisés inadéquats, .... Il est intéressant de remarquer le résultat fort différent enregistré sur les deux volets : beaucoup plus de critiques sur le volet 1 que sur le volet 2. Le second volet concernant principalement des promoteurs et promotrices individuels, il semblerait donc que la méthode adoptée (ou la manière de la mettre en œuvre) soit plus appropriée à ce type d'interlocuteur plutôt qu'à des groupes de personnes.

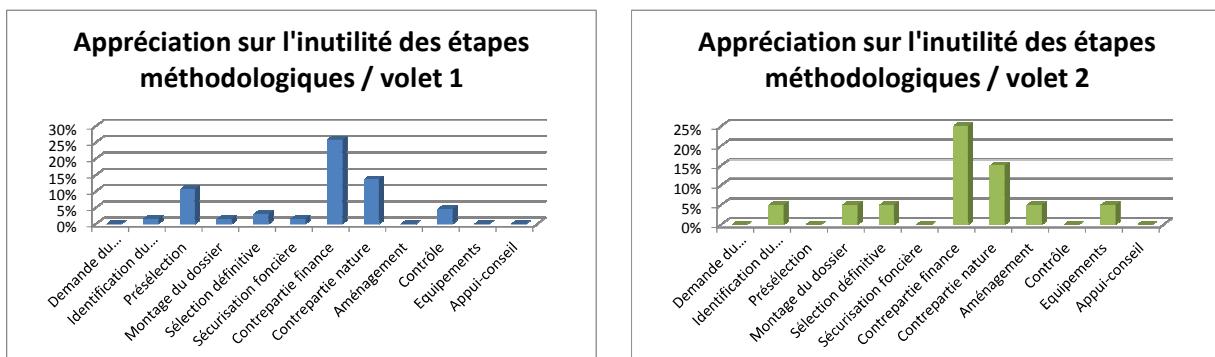
Les groupes de riziculteurs sont formés parfois de membres de niveaux très différents parmi lesquels certains « leaders » peuvent avoir une influence non négligeable sur les choix faits sans réelle concertation interne. Le travail avec un groupe de personnes exige de la part du prestataire une écoute attentive de l'ensemble du groupe et une animation efficace afin d'en extraire les points saillants pour le montage d'un dossier dont le contenu sera reconnu par tous. L'utilisation d'outils adaptés au public cible est également un facteur non négligeable quant à la

compréhension et à l'adéquation du contenu du dossier avec les attentes de l'ensemble du promoteur concerné.

De manière générale, l'ensemble des étapes mises en œuvre est jugé pertinent dans les deux volets, et plus particulièrement en ce qui concerne la sécurisation foncière, le renforcement des capacités et l'accompagnement des promoteurs/trices (principalement au travers des ONG d'intermédiation sociale). A ces étapes nous pouvons encore ajouter celles concernant l'identification des promoteurs/trices et le montage des dossiers.



Cependant, certaines étapes méthodologiques sont jugées peu voire pas utiles. Il s'agit, pour les deux volets, de celles relatives aux contributions attendues des promoteurs/trices (aussi bien financière qu'en nature) ainsi que de la présélection des promoteurs/projets en vue de leur étude pour montage de dossier de financement.



Pour cette dernière étape (présélection), le souci des personnes enquêtées est principalement de rechercher une simplification de la démarche (impact négatif de l'étape sur les délais de mise en œuvre). Il est vrai que la mise en œuvre de cette étape par le projet (plus particulièrement pour le volet 1) a conduit à un tri minime des candidatures en commission de présélection. En effet, l'équipe technique du projet a préalablement opéré l'analyse poussée des demandes, les plus appropriées étant retenues en vue de leur présélection officielle. Cependant, ainsi qu'il l'est souligné par certains, cette étape permet d'associer les différents acteurs concernés aux décisions dès le démarrage du processus.

La démarche est jugée peu en adéquation avec le temps disponible et les souhaits des concernés. Les personnes enquêtées jugent que la durée d'intervention du projet était trop courte pour une réalisation optimale des attentes formulées (44%). D'autre part, la méthodologie mise en œuvre, bien que pertinente, n'est pas jugée être en adéquation avec le temps disponible (24%). En ce qui concerne ce dernier point, il est notamment mis en avant (pour les deux volets) que la

demande de contreparties aux promoteurs/trices constitue une contrainte pour le respect des délais. A ces considérations relatives au temps, il faut ajouter les remarques régulières (18%) concernant le respect insuffisant des délais de la part des prestataires, notamment les entreprises de travaux. Pour ces dernières, il est également souligné la lenteur de mise en œuvre des travaux d'aménagement proprement dits (volet 1) qui ont souffert tout au long du projet de retards parfois très importants.

De plus, le caractère innovant / novateur de la démarche du projet a également été cité comme étant un frein à une exécution rapide. Sur ce dernier point, il est fait remarquer par un grand nombre de personnes enquêtées de l'intérêt des « innovations » apportées (innovations réelles ou ressenties, c'est-à-dire nouveautés pour les concernés). Quinze pourcents (15%) des personnes enquêtées, et principalement des promoteurs et promotrices appuyés, trouvent la démarche globale novatrice. Ils expliquent ainsi les difficultés pour certains d'entre eux d'y répondre de manière adéquate et rapide ainsi que souhaité par le projet. Les éléments plus spécifiques soulignés comme « novateurs » concernent l'appel à des prestataires pour les aménagements rizicoles, la contribution financière attendue du promoteur et la démarche participative adoptée tout au long de l'intervention. Certains ont été bien reçus (démarche participative, activité basée sur la demande), d'autres l'ont été beaucoup moins (participations financières attendues, pas d'avance de démarrage accordée par le projet aux entreprises).

Selon les enquêtés, la durabilité apportée au résultat final attendu s'exerce principalement au travers des activités de sécurisation foncière, de suivi-appui-conseil et de mise à disposition d'équipements. Par contre, les contributions exigées, notamment financières, auraient un très faible impact sur la durabilité du résultat obtenu.

La gestion financière adoptée par le projet (maître d'ouvrage) est jugée comme un facteur peu propice à une bonne appropriation des activités mises en œuvre.

Enfin, la réalisation des travaux d'investissement proprement dits ainsi que des activités se rapportant à leur contrôle et supervision est jugée faible en vue d'assurer la qualité attendue des ouvrages obtenus. Beaucoup de critiques sont formulées quant à la qualité des activités entreprises par les prestataires aussi bien dans le montage des dossiers (35%), que dans les travaux proprement dits (15%) et dans les activités de contrôle (18%).

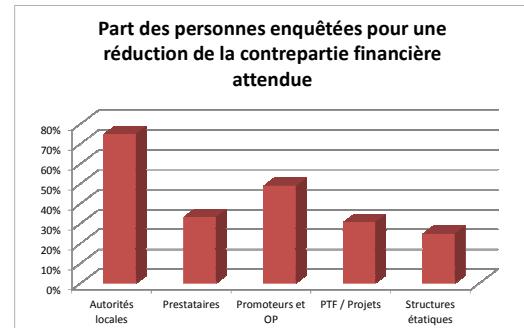
## Une analyse critique des appréciations collectées

### Contreparties

Près d'une personne sur deux (43%) critique la demande d'une contribution financière adressée par le projet aux promoteurs/trices pour la réalisation des investissements attendus.

Les résultats obtenus par groupe ciblé vont de 25 à 75% des personnes enquêtées pour une réduction du montant exigé voire sa suppression. Signalons que cette contrepartie financière exigée par le projet est une condition novatrice pour la plupart des acteurs. Elle est perçue plus comme une contrainte (perte de temps, manque de fonds pour les promoteurs) que comme un facteur pouvant jouer un rôle dans l'appropriation des activités par les promoteurs/trices concernés et, par là, dans la consolidation de la durabilité de l'investissement consenti.

Seuls 16% des personnes enquêtées considèrent la participation financière exigée comme étant un facteur très positif. Soulignons que peu de personnes restent indifférentes à cette étape.



Remarquons enfin que seuls 12% des enquêtés proposent également de diminuer la contrepartie en nature attendue. Ce chiffre est beaucoup moins élevé car ce type de contrepartie est mis en œuvre par la plupart des intervenants dans le secteur qui viennent en appui à l'aménagement rizicole et est devenu « habituel ».

La mise en œuvre de cette étape par le projet a été compliquée. Plusieurs réunions de réflexion ont été menées par ce dernier avec les principaux acteurs concernés et ont conduit à une diminution de la contribution financière attendue par rapport à celle fixée lors de la formulation du projet (passage de 15 à 5% pour le volet 1, contributions différencier pour le volet 2). De plus, il a été défini que la moitié de la contribution attendue serait fournie en nature (matériaux de construction, main d'œuvre, approvisionnement des chantiers en eau). Le rassemblement des contreparties financières pour le volet 2 a été beaucoup plus aisé que pour le volet 1 ; ce qui s'explique essentiellement par le fait que les promoteurs/trices sont essentiellement des individus pour le volet 2 au contraire du volet 1.

La récupération des fonds auprès des promoteurs/trices du volet 1 a été très lente bien que d'importantes séances de sensibilisation et de mise en place de stratégie spécifique afin de réunir les fonds nécessaires ont été réalisées auprès de chaque promoteur concerné : activités communautaires, cotisations hebdomadaires, appel à une élite locale, appui de la Mairie, appui de l'URR, commercialisation groupée, .... Cependant, tout n'a pu être mis en œuvre tel qu'attendu ou n'a pas donné les résultats escomptés dans les délais impartis. De plus, certaines d'entre elles ne vont pas nécessairement dans le sens d'une réelle responsabilisation du promoteur (source de financement externe). Les difficultés rencontrées sont également expliquées dans certains cas par l'existence de groupements « opportunistes » au sein desquels la vie associative est faible. Ceci est une contrainte à la mise en œuvre de stratégie de collecte de fonds au sein d'une communauté. D'où l'importance d'un diagnostic préalable le plus précis possible.

Certains promoteurs enquêtés expliquent également un besoin initial de s'assurer de la crédibilité, du sérieux du projet. En effet, beaucoup d'entre eux ont vu le passage d'autres projets et les promesses faites n'ont jamais donné naissance à des réalisations concrètes. Cela a eu un impact sur la participation des promoteurs intéressés dans les premières phases de mise en œuvre des activités et notamment en ce qui concerne la bonne mise en œuvre des stratégies de collecte de fonds au sein des promoteurs.

Le tableau suivant présente l'état des contributions financières reçues des promoteurs et promotrices par le projet.

*Tableau n°14 : Contreparties financières versées par les promoteurs/trices*

	Contreparties financières attendues			Contreparties versées	
	Travaux	Equipements	TOTAL	FCFA	%
<b>Volet 1</b>	28 906 103	3 819 935	32 726 038	25 447 731	78%
<b>Volet 2</b>	6 860 361	2 966 492	9 826 853	9 826 785	100%
<b>TOTAUX</b>	<b>35 766 464</b>	<b>6 786 427</b>	<b>42 552 891</b>	<b>35 274 516</b>	<b>83%</b>

Le projet a choisi de définir la participation financière attendue sur base d'un pourcentage des coûts globaux relatifs aux travaux d'aménagement ou d'infrastructures et à l'acquisition des équipements. Ce choix a compliqué la mise en œuvre car ces montants n'ont été connus de manière précise que très tardivement et les promoteurs et promotrices concernés ont vu le montant demandé se préciser au fur et à mesure de l'avancement des démarches administratives. Il serait plus adéquat de fixer des montants forfaitaires sur base de montants moyens connus en matière d'investissements et d'achat d'équipements. De plus, cela a également conduit certains promoteurs à faire des choix « au rabais » lors des séances de restitution des différentes variantes proposées pour l'aménagement rizicole, le choix se portant sur la variante la moins coûteuse même si elle ne correspondait pas aux attentes originelles du promoteur.

## Qualité des prestations

D'importantes critiques sont formulées quant à la qualité des prestations menées par les bureaux et entreprises chargés du montage des dossiers, de l'exécution des travaux et de leur contrôle.

### Montage des dossiers

Les principaux griefs formulés par les enquêtés démontrent un manque de bureaux prestataires expérimentés dans le domaine concerné ; voire, dans certains cas, un manque de professionnalisme des experts mandatés par les bureaux. Les méthodologies adaptées de travail, pourtant définies et validées conjointement, ne sont que trop rarement véritablement exécutées sur le terrain (présence insuffisante des « experts » prévus par les bureaux, manque de réels échanges avec le promoteur, peu de réflexions sur les réelles capacités du promoteur, ...). Ceci conduit à l'élaboration de certains dossiers dans lesquels les promoteurs ne se retrouvent pas ou qui sont techniquement hors propos et le plus souvent sans réelle innovation. Le respect des délais a également été un important problème, ces derniers ayant été en moyenne multipliés par quatre (4) sans réelle justification.

Les séances de restitution des dossiers proposés par les bureaux prestataires aux promoteurs concernés ont été systématiquement réalisés et ont, dans une certaine mesure, permis de s'assurer du contenu par rapport aux attentes ; cependant, la non utilisation d'outils pédagogiques adaptés au public cible n'a pas permis une participation de l'ensemble des concernés (notamment en ce qui concerne le volet 1).

Les activités de montage de dossier d'investissement ont été reconnues comme très utiles par un grand nombre de personnes enquêtées. Si le dossier est bien monté, il peut faciliter l'obtention d'un crédit auprès d'une institution de financement. Cependant, les résultats obtenus pour le volet 1 ne sont pas toujours à la hauteur des attentes formulées malgré les ressources engagées par le projet (6.900 Euros en moyenne par dossier pour le volet 1). Un important travail de responsabilisation des prestataires concernés ainsi que la formation de ces derniers afin de permettre de proposer des aménagements innovants bien adaptés aux conditions locales rencontrées aussi bien en matière hydro-pédo-géologique que de mode d'exploitation des sites concernés. En effet, sur ce dernier point, certaines critiques sont formulées notamment par rapport aux dimensions des casiers systématiquement proposées et à leur inadaptation à la mécanisation rizicole.

Les travaux menés dans le cadre de l'aménagement des sites rizicoles (bas-fonds et plaines inondables) visent à améliorer la maîtrise de l'eau ; cependant le comportement de l'eau au sein de ces sites est très difficile à évaluer. C'est pourquoi, au contraire de ce que nous avons pu réaliser avec le projet faute de temps en suffisance, il est préférable de prévoir l'étude du comportement de l'eau lors de l'étude technique de l'aménagement prolongeant les délais nécessaires pour le montage du dossier technique et économique.

### Exécution des travaux

Les travaux d'aménagement rizicole sont des travaux très spécifiques. D'importantes contraintes existent et compliquent le travail, parmi lesquelles :

- les travaux sont soumis aux aléas climatiques et exécutés dans des bas-fonds ou des plaines inondables au sol lourd et souvent rapidement inondés ;
- les sites sont généralement d'accès peu aisés (surtout après l'installation des pluies) ;
- les travaux recherchent une meilleure maîtrise de l'eau pour les agriculteurs, ce qui demande une connaissance pointue de son comportement sur le site concerné ;
- les sites concernés sont le plus souvent déjà exploités ; certains travaux ne pouvant être menés qu'après certaines pluies, les conflits liés à l'occupation des lieux peuvent rapidement naître ;
- certains types de travaux demandent une humidité minimale des terres concernées avec le risque d'arrivée de pluies rapidement trop abondantes qui empêchent tout travail ;

- les travaux se déroulent en grande partie en début de saison des pluies rendant la disponibilité de main d'œuvre plus compliquée ;
- la propriété de ce type de terre est parfois source de conflits, une démarche de sécurisation des terres préalables à toute intervention est indispensable.

Le projet a prévu de faire appel à des prestataires entrepreneurs pour l'exécution des travaux d'aménagement rizicole. Chaque site a fait l'objet d'un marché en vue de l'identification d'une entreprise à laquelle a été attribuée les travaux d'aménagement.

La mise en œuvre des travaux d'aménagement a fait l'objet d'importantes critiques des personnes enquêtées, principalement liées au respect des délais prévus (en moyenne trois mois), très rarement réalisé, et au choix des entreprises attributaires des travaux (inexpérience, très faible capacité financière).

Il a été rapidement mis en évidence le manque patent d'entreprises et d'entrepreneurs béninois expérimentés dans le domaine de l'aménagement rural en général et rizicole en particulier. Cependant, le projet a fait le choix de travailler avec les entreprises identifiées démontrant d'un minimum de qualification en leur demandant de mettre à disposition des différents chantiers des conducteurs de travaux et chefs de chantiers expérimentés dans le domaine concerné. En effet, le très faible nombre d'entreprises qualifiées ne pouvait permettre au projet d'atteindre les résultats qui lui sont assignés.

Afin d'assurer des prestations de qualité de la part des entreprises, il a été mis en place un contrôle hebdomadaire des chantiers par les bureaux chargés du contrôle ainsi qu'une supervision des activités d'aménagement par la Cellule Bas-Fonds. Bien qu'augmentant les coûts de prestation de contrôle, ce double dispositif de suivi s'est avéré efficace permettant l'aménagement de sites rizicoles de bonne qualité avec des entreprises peu expérimentées dans le domaine.

La supervision, en étroite collaboration avec la Cellule Bas-Fonds de la Direction du Génie Rural, doit être considérée comme une action pilote de par la participation des entreprises de travaux publics à ce type de chantier. Plusieurs réunions techniques et de sensibilisation ont été menées par le projet et la CBF afin d'amener les entreprises concernées et leurs responsables à mieux appréhender le domaine dans lequel ils étaient amenés à intervenir. Certaines entreprises ont profité des prestations réalisées pour le compte du projet afin de renforcer leurs compétences dans le domaine ; d'autres se sont beaucoup moins impliquées. L'évaluation de la prestation de chaque entreprise devrait permettre aux organes nationaux compétents de produire une première liste d'entreprises agréées pour ce type de travaux ; à charge à cet organisme de poursuivre les évaluations sur base de critères objectifs et de mettre régulièrement les agréments à jour.

Les procédures de marché mises en œuvre par le projet (Régie belge), bien que permettant une réalisation rapide des étapes administratives, n'ont pu apporter de solution au manque de fonds de démarrage rencontré par la plupart des entreprises attributaires. Aucune avance de démarrage n'a pu être octroyée par le projet. De plus, les entreprises ont rencontré d'importantes difficultés pour l'obtention de crédit, en vue d'obtenir ce fonds de démarrage, auprès des institutions financières de la place. Ce manque de liquidités a engendré de grands retards qui se sont accumulés sur la majorité des chantiers, les différentes entreprises concernées attendant à chaque fois le paiement d'une tranche pour investir dans les chantiers en cours.

Il s'avère également que la participation en nature attendue des promoteurs peut avoir un impact négatif sur la vitesse d'exécution des travaux d'aménagement ou de construction. Si cette dernière doit être maintenue, il est intéressant de la définir de manière à ce qu'elle interfère au minimum avec les travaux mis en œuvre par l'entreprise attributaire du chantier.

Il est intéressant également de relever l'ambiguïté de l'« origine » de la main d'œuvre utilisée par l'entreprise pour les travaux d'aménagement. Cette dernière est souvent en partie formée d'éléments membres du promoteur directement concerné par les travaux. Cela peut générer des conflits sur le terrain (« chantage » pour le prix notamment) entravant le bon avancement des travaux. Cela amène également à réfléchir sur des faits semblant contradictoires dans l'approche : participations financière et en nature attendue du promoteur, d'une part, paiement du promoteur par l'entreprise en tant que M-O, d'autre part.

Faisant suite à la remarque formulée dans le paragraphe relatif au montage du dossier pour le volet 1 (recherche de la meilleure maîtrise de l'eau possible), il est également bon de conseiller d'étaler les travaux d'aménagement sur deux saisons afin de s'assurer in situ du comportement de l'eau et d'en prendre suffisamment compte dans les travaux de finalisation de l'aménagement (notamment position d'ouvrages de vidange éventuels).

#### Contrôle des travaux

Le projet fait appel aux bureaux d'études ayant monté les dossiers pour réaliser le contrôle hebdomadaire des travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les entreprises. Le projet a signé un accord d'exécution avec la CBF (DGR/MAEP) afin qu'elle exerce une assistance technique au projet pour la supervision des travaux d'aménagement hydro-agricole.

Ces activités sont à juste titre régulièrement critiquées quant à leur qualité (18% des enquêtés, principalement des producteurs et OP) et ce sur les deux volets. Il a en effet été mis plusieurs fois en évidence sur le terrain que les prestations des bureaux de contrôle n'étaient pas toujours au rendez-vous des attentes formulées : manque d'expertise des contrôleurs hebdomadaires, manque d'implication des chefs de mission des bureaux de contrôle, faible action de contrôle proprement dit et, dans certains rares cas, connivences. Le grand nombre de chantiers mis en œuvre parallèlement a sûrement empêché les bureaux de fournir le personnel expérimenté en nombre suffisant ; cependant, le manque de professionnalisme affiché par certains pose un problème plus profond de capacité et de volonté réelle à mener les activités attendues avec la qualité voulue.

Certaines critiques formulées sur la qualité du contrôle de chantiers (conformité technique) sur le volet 1 sont également à mettre à charge de l'insuffisante compréhension de certains quant à leur rôle dans la démarche mise en œuvre par le projet. Certains ont même des difficultés d'appréhender avec précision le travail attendu des prestataires. Par exemple, beaucoup de producteurs enquêtés (notamment élus) considèrent que ce travail de contrôle peut être réalisé par eux-mêmes. Ces déclarations semblent contradictoires avec la volonté de ces mêmes producteurs d'obtenir des aménagements autres que sommaires (simple casierage).

Le projet a travaillé à faire participer tous les acteurs concernés quant au suivi des travaux (promoteur, URR, CCR-B, Mairie, CeCPA, ONG) mais il est resté difficile de s'entendre sur le rôle qui est assigné à chacun. Un travail plus important en amont de la mise en œuvre des investissements semble donc encore fort nécessaire. Il est vrai que l'approche Régie (gestion directe des marchés) mise en œuvre par le projet (approche actuellement rarement mise en œuvre par les intervenants du secteur rural) est difficilement acceptée par les acteurs tels que OP et Mairies. Cette approche ne contribue pas à un renforcement des capacités des concernés, ainsi qu'à une réelle responsabilisation et appropriation des réalisations. Faisons cependant remarquer qu'allier renforcement des capacités et obtention de résultats concrets des mêmes acteurs n'est également pas chose aisée.

## Longueur de la démarche méthodologique

La démarche méthodologique appliquée sur les deux volets, bien que positivement appréciée par l'ensemble des personnes enquêtées, reste pour un certain nombre d'entre eux trop complexe (9%) et surtout trop longue (24%).

Le projet, ne partant de rien, à utiliser un temps certain afin d'asseoir la démarche d'intervention : connaissance du milieu, coordination, échanges multiples, confiance des partenaires, accords, .... Il a ensuite été nécessaire de réaliser les différentes procédures administratives essentielles préalables : marchés Suivi-Appui-Conseil (SAC), montage dossiers et contrôle des travaux, réalisation des aménagements et infrastructures, marchés d'équipements, élaboration d'accords d'exécution, .... De plus, la formulation du projet permet l'exécution d'activités tout au long de la filière ce qui nécessite qu'au préalable une analyse soit faite afin d'identifier de manière claire et participative les principaux goulots d'étranglement et les possibilités d'action de la part du projet pour concourir à leur levée.

C'est ainsi qu'il faudra au projet dix mois pour lancer les activités d'appui-conseil, un an pour démarrer les premières prestations relatives au montage de dossiers d'investissement et deux ans et demi pour démarrer les premiers chantiers d'aménagement et d'infrastructures.

Bien que long, ce temps est nécessaire afin d'assurer une mise en œuvre de qualité des activités prévues. Au travers des actions menées sur le terrain, il s'est avéré crucial de prendre le temps de s'assurer de la compréhension de tout un chacun du projet et de son rôle à jouer.

Le temps de préparation pris pour l'exécution des premiers investissements concrets a ensuite diminué au fur et à mesure que le projet et les acteurs concernés acquéraient l'expérience nécessaire. La courte durée globale d'intervention du projet n'a pas réellement permis de mettre cette amélioration à profit. Bien que les activités liées aux aménagements aient été exécutées en étroite collaboration avec la CBF et que cette dernière capitalisera l'expérience acquise, la disparition du projet et de sa cellule de gestion constituera une perte d'expérience. Il serait à l'avenir plus profitable de mieux intégrer les activités de gestion des marchés d'aménagement de bas-fonds avec les services d'Etat directement concernés au travers d'un appui méthodologique, technique et logistique indispensable. Il faudrait toutefois accepter le risque de ralentissement que peut impliquer l'utilisation des organes publics dans la mise en œuvre de démarches administratives.

Dès que les procédures sont devenues routinières, le temps pris pour l'exécution des différentes étapes peut être amélioré grâce à l'expérience acquise. Cependant, en ce qui concerne le volet 1, ce temps ne pourra être comprimé à l'envie des concernés, acteurs à la base et bailleurs de fonds. Un temps suffisamment long est nécessaire pour s'assurer de la qualité du travail : appropriation par le promoteur, qualité de l'investissement, mise en valeur adéquate. Une période de quatre années par dossier doit être préconisée pour s'en assurer : une année de préparation, deux années d'exécution et une à deux années pour la mise en valeur.

La complexité de la démarche a été mise en avant par plusieurs promoteurs directement concernés. Il faut lier ce sentiment à l'innovation apportée par le projet en matière méthodologique. Plusieurs d'entre eux, bien que critiquant la difficulté de la démarche, ont loué ses bienfaits et fait référence à son caractère novateur aux regards de leurs propres expériences en la matière.

## Maîtrise d'ouvrage

La formulation du projet a été faite de manière à ce que ce soit l'équipe du projet qui soit entièrement responsable de la bonne mise en œuvre administrative et financière des activités prévues. Ceci pourrait trouver une explication dans le choix du temps relativement court mis à disposition pour la mise en œuvre concrète des activités prévues (moins de trois ans) et par l'inexistence d'une équipe de gestion au sein du CCR-B.

Les personnes enquêtées de plusieurs groupes cibles ont critiqué la responsabilité unique donnée au projet et la faible participation des autres acteurs concernés dans ce domaine.

Cette situation a été régulièrement sujette à critique de la part du partenaire CCR-B. En effet, ce dernier a difficilement compris sa non implication entière dans les actions du projet (incluant donc la gestion). Dans le même temps, l'OP était appelée à jouer un rôle plus complet dans la mise en œuvre d'un autre projet financé par l'UE.

Cette situation a cependant permis à ce que les démarches administratives (élaboration des cahiers des charges, lancement des marchés, dépouillement des offres, contractualisation) puissent avancer rapidement, aucune contrainte liée au fonctionnement des autres acteurs ne pouvant interférer. Cependant, le projet a fait régulièrement appel au CCR-B afin de participer aux différentes étapes administratives mises en œuvre. De plus, le secrétariat permanent du CCR-B, mis en place en cours d'exécution du projet, ne pouvait, au travers des maigres moyens disponibles, mener à bien toutes les tâches administratives attendues dans les délais impartis. Le projet a toutefois, dans la gestion des activités liées au volet d'appui institutionnel de la faîtière, veillé à ce qu'une plus grande autonomie de gestion et une plus grande maîtrise d'ouvrage soient données au CCR-B quant à la mise en œuvre de certaines activités. Cela a été réalisé au travers

de la signature d'accords d'exécution dont le dernier s'étendait sur une période de dix mois et visait la consolidation des acquis.

Le souci d'efficacité ainsi que le partenariat privilégié du projet avec les OP a également conduit le projet à ne pas associer les Mairies à la gestion des marchés publics touchant l'amélioration des infrastructures socio-économiques et productives de leurs Communes (démarche opposée aux autres interventions CTB de la zone concernée). Le projet a toutefois veillé à ce que les Mairies concernées soient informées des interventions et puissent participer aux décisions importantes à prendre (foncier notamment). Il semble cependant opportun dans l'avenir de mieux tenir compte du mandat des collectivités territoriales, notamment en matière d'aménagement de bas-fonds et plaines inondables, et de leur donner le rôle qu'il est attendu qu'elles jouent dans ce domaine en s'assurant de la disponibilité de moyens (surtout humains et en temps) pour un suivi des dossiers avec toute la rigueur nécessaire. Un travail d'intermédiation sociale adéquat en amont et en aval de l'intervention devrait alors assurer un réel partenariat entre les Mairies et les organisations de producteurs en vue d'une mise en valeur adéquate et de la durabilité des investissements consentis.

## Financement

Les personnes enquêtées du volet 2 (25% des enquêtés) ont critiqué le manque de prise en compte directe par le projet de fonds de roulement malgré la communication claire réalisée par le projet sur ce point. Aucun appui à la constitution de fonds de roulement pour notamment l'achat d'intrants (volet 1) ou de matières premières (volet 2) ne serait octroyé par le projet. Par contre, le projet a prévu d'accompagner les promoteurs et promotrices dans leurs démarches pour l'obtention de crédits auprès d'institutions financières. De plus, les dossiers d'investissement ainsi que la participation d'acteurs de la micro-finance aux Comités de Présélection et de Sélection des dossiers facilitent ces démarches.

Les difficultés rencontrées par les promoteurs et promotrices quant à l'obtention de crédit ont été plus importants que prévus. Elles ont freiné le développement des activités de la plupart d'entre eux, surtout ceux et celles évoluant dans les activités de la transformation du riz (dé corticage, étuvage). Une prise en compte plus étroite de ce problème est nécessaire dès le démarrage d'un projet d'appui au secteur privé (si possible lors de son identification / formulation) afin de s'assurer de l'existence d'outils de financement adaptés et accessibles à ce type de promoteurs.

## Recommandations

### En terme de qualité / durabilité

- Dans le cadre du montage des dossiers, l'utilisation d'outils adaptés au public cible est un facteur non négligeable quant à la compréhension et à l'adéquation du contenu du dossier avec les attentes de l'ensemble du promoteur concerné (notamment pour les groupes).
- Les travaux menés dans le cadre de l'aménagement des sites rizicoles (bas-fonds et plaines inondables) visent à améliorer la maîtrise de l'eau ; cependant le comportement de l'eau au sein de ces sites est très difficile à évaluer. C'est pourquoi, il est préférable de prévoir l'étude du comportement de l'eau lors de l'étude technique de l'aménagement prolongeant les délais nécessaires pour le montage du dossier technique et économique.
- De même, il est nécessaire d'étaler les travaux d'aménagement sur deux saisons afin de s'assurer in situ du comportement de l'eau et d'en prendre suffisamment compte dans les travaux de finalisation de l'aménagement (notamment position d'ouvrages de vidange éventuels).

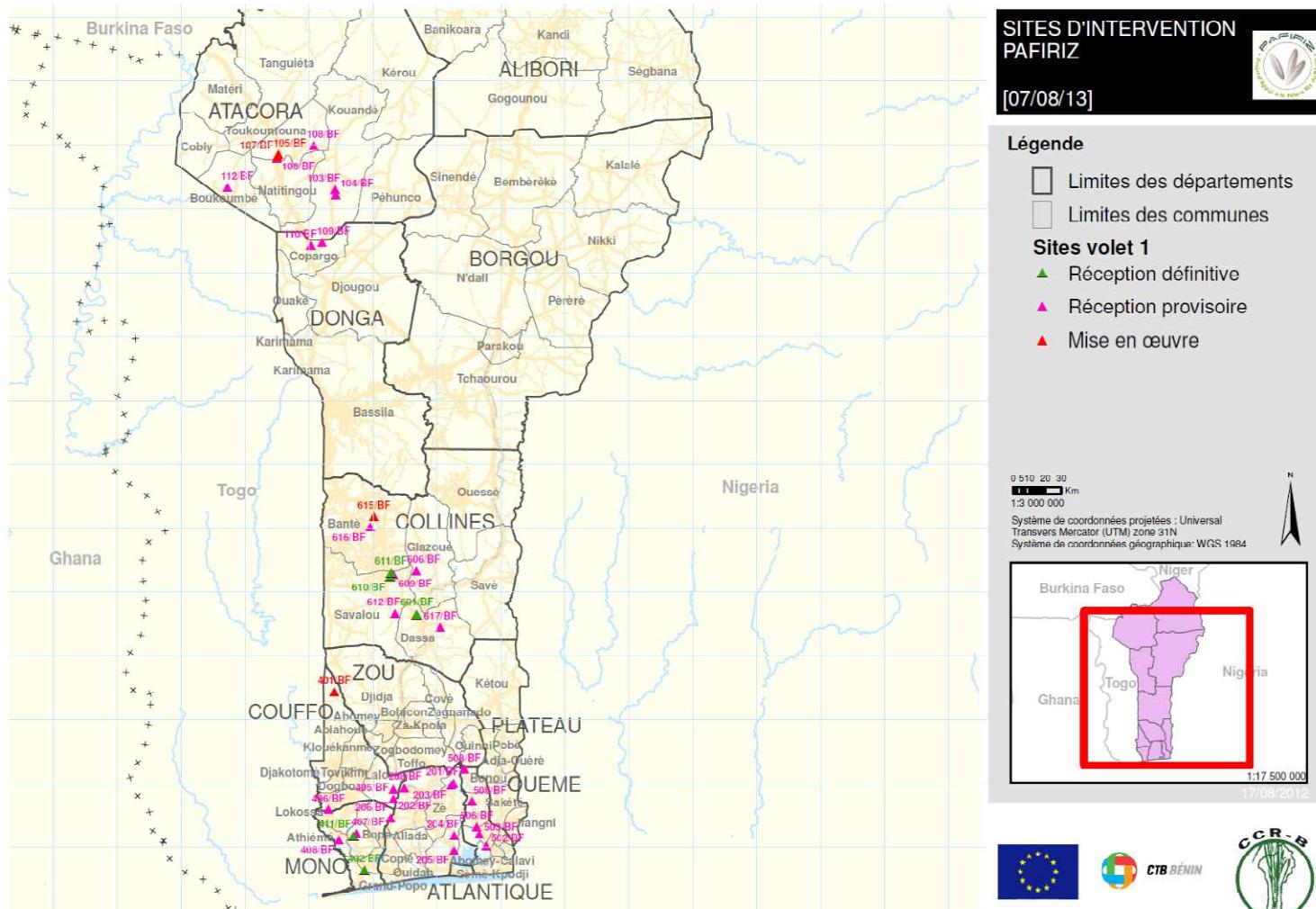
- Une période de quatre années par dossier d'aménagement doit être préconisée pour en assurer sa réussite : une année de préparation, deux années d'exécution et une à deux années pour la mise en valeur.
- Une prise en compte plus étroite du problème de financement des activités agricoles (production, transformation) est nécessaire dès le démarrage d'un projet d'appui au secteur privé (si possible lors de son identification / formulation) afin de s'assurer de l'existence d'outils de financement adaptés et accessibles à ce type de promoteurs/trices.

## En terme de généralisation de l'approche

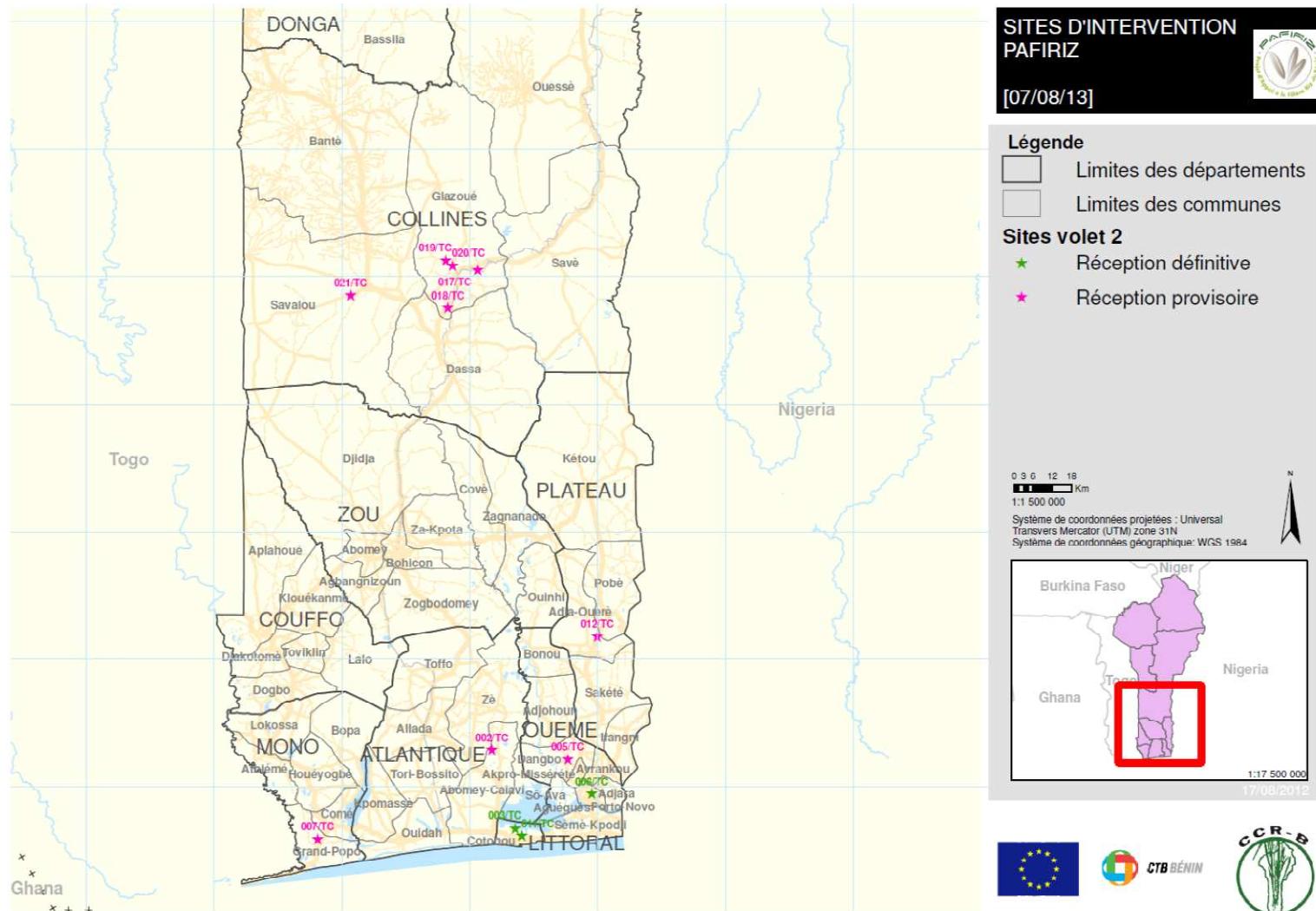
- Un travail très important en amont de la mise en œuvre des investissements est indispensable. De la réussite et du sérieux des activités menées à ce niveau (diagnostic, études techniques, plan d'affaire, relations entre acteurs, ...) dépendent les résultats qui seront ensuite obtenus au travers des travaux et de la mise en valeur des sites et infrastructures mis à disposition.
- Il est nécessaire de réaliser un important travail de responsabilisation des prestataires concernés (à toutes les étapes de la démarche) ainsi que la formation de ces derniers afin de permettre de proposer des aménagements innovants bien adaptés aux conditions locales rencontrées aussi bien en matière hydro-pédo-géologique que de mode d'exploitation des sites concernés.
- L'évaluation de la prestation de chaque entreprise chargée de travaux d'aménagement devrait permettre aux organes nationaux compétents de produire une première liste d'entreprises agréées pour ce type de travaux ; à charge à cet organisme de poursuivre les évaluations sur base de critères objectifs et de mettre régulièrement les agréments à jour.
- Il serait plus profitable de mieux intégrer les activités de gestion des marchés d'aménagement de bas-fonds avec les services d'Etat directement concernés au travers d'un appui méthodologique, technique et logistique indispensable.
- En ce qui concerne la contrepartie financière, il serait plus adéquat de fixer des montants forfaitaires (par Ha ou type d'infrastructures ou équipements) sur base de montants moyens connus en matière d'investissements et d'achat d'équipements.
- Si la contrepartie en nature doit être maintenue, il serait plus efficace de la définir de manière à ce qu'elle interfère au minimum avec les travaux mis en œuvre par l'entreprise attributaire du chantier.
- Il semble opportun de mieux tenir compte du mandat des collectivités territoriales, notamment en matière d'aménagement de bas-fonds et plaines inondables, et de leur donner le rôle qu'il est attendu qu'elles jouent dans ce domaine en s'assurant de la disponibilité de moyens (surtout humains et en temps) pour un suivi des dossiers avec toute la rigueur nécessaire. Un travail d'intermédiation sociale adéquat en amont et en aval de l'intervention devrait alors assurer un réel partenariat entre les Mairies et les organisations de producteurs en vue d'une mise en valeur adéquate et de la durabilité des investissements consentis.

## Annexe 1 : Carte des interventions

### Volet 1 : aménagements rizicoles



## Volet 2 : transformation et commercialisation



## Annexe 2 : Présentation d'interventions de PAFIRIZ

### 1. Aménagement rizicole du site de Gativé

**Localisation :** Village de Gativé, Commune de Comé, Département du Mono (6°22'57,772"N / 1°51'57,401"E)

**Promoteur :** Groupement Espoir 2000 / Siège à Gativé / 92 producteurs concernés (dont 47 femmes) en 2012

**Site :** Le site de Gativé constitue une plaine inondable située dans la basse vallée du fleuve Mono, sur un bourrelet de berge entre le fleuve Mono, le Plateau de Comé et les marécages côtiers. Il se situe uniquement sur le territoire du hameau de Gativé. Site d'une superficie totale de 66 Ha dont 40 Ha sont concernés par l'aménagement, inondé en général de juin à octobre et d'accès très aisé.

**Type d'aménagement :** Maîtrise totale de l'eau sur une partie ou l'entièreté du site avec un réseau d'irrigation

#### Chronologie des principales étapes d'intervention :

Etapes	Période
Demande d'appui	mars-10
Fiche d'identification	avr-10
Présélection	oct-10
Montage du dossier	déc-10 à juil-11
Sélection	juin-11
Accord d'aménagement	janv-12
Travaux d'aménagement	fév-12 à juil-12
Livraison équipements	juin-12
Réception provisoire travaux	juil-12
Suivi-appui-conseil	juil-10 à juin-13



*Site de Gativé avant les travaux d'aménagement (2010)*

#### Investissements :

##### a) Montage du dossier technique et économique

Aménagement avec maîtrise partielle de l'eau (diguettes suivant les courbes de niveau) accompagné de la réalisation de dix forages tubés munis de motopompes. Cela permet d'assurer une certaine production maraîchère de contre saison ; un réseau enterré de conduites PVC équipées de sorties et tuyaux flexibles d'alimentation des casiers est également mis en place.

Principales caractéristiques des travaux d'aménagement du site :

	Caractéristiques
Préparation des sols	40 Ha
Diguettes principales	2 630 m
Diguettes secondaires	12 581 m
Ouvrages de vidange	12
Forages	10
Tuyautes	9 200 m

## b) Coût des travaux d'aménagement

Superficie aménagée : 40 Ha pour la riziculture dont 10 Ha pour le maraîchage

Travaux d'aménagement rizicole et maraîcher		
Partie PAFIRIZ	FCFA	50 581 488
		10 492 950
Contrepartie Promoteur	FCFA	1 264 537
		269 050
	en nature	nettoyage du site fouilles tuyauterie billonnage diguettes secondaires
		63 872 562

## c) Fourniture d'équipements

Fourniture de motopompes pour la réalisation d'activités de maraîchage

Fourniture d'équipements : 10 motopompes petit débit		
Partie PAFIRIZ	FCFA	1 905 453
Contrepartie Promoteur	FCFA	211 717
2 117 170		

## d) Budget global

Rubriques	Montant (Fcfa)	
Montage dossier	7 439 864	10%
Travaux aménagement	63 872 562	83%
Contrôle et supervision	3 091 742	4%
Fourniture équipements	2 117 170	3%
	76 521 338	

par Ha aménagé 1 913 033

## Mise en valeur du site :

Avant l'aménagement (2010) : exploitation de 26 Ha pour riz (2 Ha), maraîchage (5 Ha) et maïs (19 Ha).

Productions maraîchères : tomate, crin crin, piment.

Après aménagement (2012) : exploitation de 40 Ha

- 08 Ha de riz, production de 22,5 Tonnes de paddy.
- 3,5 Ha de maraîchage
- 25,5 Ha de maïs



Exploitation maraîchère sur le site de Gativé (2012)

## 2. Aménagement rizicole du site de Mondji

**Localisation :** Village de Mondji, Arrondissement de Kpataba, Commune de Savalou, Département des Collines (8°4'17,467"N / 2°0'45,877"E)

**Promoteur :** Groupement GBEDOKPO / Siège à Mondji / 10 membres (dont 5 femmes) en 2012

**Site :** Limité au Nord par le ruisseau "Hinnou", au Sud par la piste menant à Mindétékpo, à l'Ouest par le domaine de la famille Assogba Houéfon et à l'Est par le domaine de la famille Assogba, le site de Mondji est situé à environ 4 Km de la RNIE3 (voie bitumée Cotonou-Natitingou via Savalou). La seule source d'eau qui alimente le site est l'eau de pluies. Le site n'est pas souvent très inondé mais une grande quantité d'eau transite par celui-ci pour aller rejoindre le ruisseau à 300m en contrebas.

**Type d'aménagement :** Maîtrise partielle de l'eau avec des diguettes compactées renforcées avec des seuils ou cordons pierreux et fonçage d'une mare pour le maraîchage.

### Chronologie des principales étapes d'intervention :

Etapes	Période
Demande d'appui	mai-11
Fiche d'identification	mai-11
Présélection	juin-11
Montage du dossier	oct à déc-11
Sélection	déc-11
Accord d'aménagement	mai-12
Travaux d'aménagement	mars à juil-12
Livraison équipements	juin-12
Réception provisoire travaux	juil-12
Suivi-appui-conseil	juil-11 à juin-13



Site de Mondji avant les travaux d'aménagement (sept 2011)

### Investissements :

#### a) Montage du dossier technique et économique

Réalisation du labour, planage et casierage ; surcreusement d'une marre de rétention d'eau (20x20x1,2 m3) pour le maraîchage et l'irrigation d'appoint.

Les diguettes sont en matériau prélevé sur place. Le casierage a les dimensions de 50mx20m et est délimité par des diguettes principales et des diguettes de cloisonnement.

Des diguettes principales sont renforcées de pierres sèches.

Principales caractéristiques des travaux d'aménagement du site :

	Caractéristiques
Préparation des sols	15 Ha
Diguettes principales	3 010 m
Diguettes secondaires	6 950 m
Mare	1

## b) Coût des travaux d'aménagement

Superficie aménagée : 15 Ha pour la riziculture + possibilité de maraîchage

Travaux d'aménagement rizicole et maraîcher		
Partie PAFIRIZ	FCFA	15 799 972
Contrepartie Promoteur	FCFA	405 128
	en nature	nettoyage du site
		billonnage diguettes secondaires

16 610 228

## c) Fourniture d'équipements

Fourniture de motopompes pour la réalisation d'activités de maraîchage

Fourniture d'équipements : 1 motopompe petit débit		
Partie PAFIRIZ	FCFA	190 545
Contrepartie Promoteur	FCFA	21 172

211 720

## d) Budget global

Rubriques	Montant (Fcfa)	
Montage dossier	3 142 034	14%
Travaux aménagement	16 610 228	74%
Contrôle et supervision	2 355 630	11%
Fourniture équipements	211 720	1%
	<b>22 319 612</b>	

par Ha aménagé 1 487 974

## Mise en valeur du site :

### Avant l'aménagement (2010) :

- exploitation pour riz
  - rendement moyen de 2,5 T/ha



### Après aménagement (2012) :

- exploitation de 12 Ha pour le riz
  - 34,5 tonnes de paddy produites
  - rendement moyen de 2,875 T/ha
- autres cultures : igname, soja

Production semencière de riz sur le site de Mondji (nov 2012)

### Prévisions pour saison 2013 :

- exploitation de 18 Ha de riz

### 3. Aménagement rizicole du site de Kouantongou

**Localisation :** Village de Koutangou, Arrondissement de Nata, Commune de Boukoumbé, Département de l'Atacora (10°16'20,663"N / 1°6'0,753"E)

**Promoteur :** Groupement TIBOTOUNNA / Siège à Koutangou / 60 membres concernés (dont 40 femmes) en 2012

**Site :** Le bas fond est un site inondable situé dans le hameau de Kouantongou, village de Koutangou. Le bas-fond fonctionne sous le régime des eaux de pluies et des eaux de ruissellement. L'écoulement n'est pas violent et s'observe de juillet à août où l'inondation atteint son pic avec une lame d'eau ne dépassant pas 20 cm, condition très favorable pour le développement du riz.

**Type d'aménagement :** Maîtrise partielle de l'eau avec un réseau de diguettes compactées sans ouvrages de vidange.

#### Chronologie des principales étapes d'intervention :

Etapes	Période
Demande d'appui	oct-10
Fiche d'identification	mars-11
Présélection	juin-11
Montage du dossier	juil à nov-11
Sélection	déc-11
Accord d'aménagement	mai-12
Travaux d'aménagement	avril à juil-12
Livraison équipements	
Réception provisoire travaux	août-12
Suivi-appui-conseil	juil-11 à juin-13



*Site de Kouantongou avant les travaux d'aménagement (mars 2012)*

#### Investissements :

##### a) Montage du dossier technique et économique

Réseau de diguettes de cloisonnement avec délimitation des parcelles pour casiers rizicoles.

Il s'agit d'un aménagement parcellaire saisonnier à réaliser à chaque campagne pour assurer une bonne répartition de l'eau dans les casiers moyennant un bon planage. Les diguettes sont construites en matériaux de bonnes propriétés mécaniques mis en œuvre avec les soins requis et selon les règles de l'art.

Principales caractéristiques des travaux d'aménagement du site :

	Caractéristiques
Préparation des sols	15 Ha
Diguettes de cloisonnement	11 977 m

## b) Coût des travaux d'aménagement

Superficie aménagée : 27 Ha pour la riziculture

Travaux d'aménagement rizicole et maraîcher		
Partie PAFIRIZ	FCFA	16 642 007
Contrepartie Promoteur	FCFA	426 718
	en nature	nettoyage du site
		billonnage diguettes secondaires
<b>17 495 443</b>		

## c) Budget global

Rubriques	Montant (Fcfa)	
Montage dossier	5 489 048	22%
Travaux aménagement	17 495 443	69%
Contrôle et supervision	2 462 221	10%
Fourniture équipements	0	0%
	<b>25 446 712</b>	

*par Ha aménagé* **942 471**

## Mise en valeur du site :

### Avant l'aménagement (2010) :

- exploitation d'une dizaine d'hectares dont 5 Ha pour le riz



### Après aménagement (2012) :

- exploitation de 17 Ha pour le riz
  - Production de 20,8 T. de paddy

*Production de riz sur le site de Kouantongou (oct 2012)*

## 4. Mini-rizerie de Todjonoukoin

**Localisation :** Village de Todjonoukoin, Arrondissement de Adjaha, Commune de Grand-Popo, Département du Mono (06°21'37,2"N / 01°51'11,2"E)

**Promoteur :** Assise FIODENDJI / Société FIOKAS sarl

**Mission :** La mission de la société est de fournir sur le marché local du riz blanc en quantité et en qualité à un prix compétitif afin d'accompagner valablement l'augmentation de la production rizicole au Bénin. La première ambition de la société est de contribuer au développement de la filière rizicole dans les six communes du Mono. Pour atteindre cet objectif, la stratégie de la société consiste à aider les producteurs du département à résoudre la principale contrainte qui les empêche jusqu'ici de continuer par produire et/ou d'augmenter leurs emblavures en riz.

**Type d'intervention :** Appui à l'installation de la mini-rizerie au travers d'un appui à la construction d'infrastructures ainsi qu'un appui à l'acquisition d'équipements de transformation de qualité.

### Chronologie des principales étapes d'intervention :

Etapes	Période
Demande d'appui	mai-10
Fiche d'identification	juin-11
Présélection	oct-10
Montage du dossier	mai à sept-11
Sélection	juil-11
Accord d'utilisation éqp/infra	mars-12
Travaux de construction	mars à août-12
Livraison équipements	juin à oct-12
Réception provisoire travaux	août-12
Suivi-appui-conseil	sept-12 à juin-13



Site de Todjonoukoin avant les investissements (janv 2012)

### Investissements :

#### a) Montage du dossier technique et économique

Type d'activités concerné	Durée prévisionnelle de l'ensemble des travaux		
transformation du riz paddy		12 semaines	
Infrastructures prévues	Dimensions	Quantité	
Magasin de stockage (riz paddy, produit fini)	7,3 m x 15,3 m x 4 m	1	
Atelier de transformation	6,3 m x 8,3 m x 4 m	1	
Aire de séchage	5 m x 5 m	1	à charge du promoteur
Clôture	180,35 ml et 1,5 m de haut	1	
Bloc toilettes	1,8 m x 3,3 m	1	à charge du promoteur
Equipements prévus	Matériel	Quantité	Matériel
Vanneuse-épierreuse	1	1	Calibreuse
Testeur humidité	1	1	Décortiqueuse
Thermosoudeur	1		
Couseuse portable	1		

b) Coût des travaux de construction des infrastructures

Travaux d'aménagement rizicole et maraîcher		
Partie PAFIRIZ	FCFA	17 664 983
Contrepartie Promoteur	FCFA	1 432 296
	en nature	nettoyage du site construction aire de séchage construction bloc de latrines apport de terre de remblai pour magasin et atelier de transformation
		<b>21 329 670</b>

c) Fourniture d'équipements

Fourniture des équipements nécessaires à la transformation du riz paddy en riz blanc

Fourniture d'équipements	
Partie PAFIRIZ	FCFA
Contrepartie Promoteur	FCFA
	<b>9 867 839</b>
	<b>800 095</b>

**10 667 934**

d) Budget global

Rubriques	Montant (Fcfa)	
Montage dossier	2 961 646	8%
Infrastructures	21 329 670	59%
Contrôle et supervision	1 180 723	3%
Fourniture équipements	10 667 934	30%
	<b>36 139 973</b>	



Décortiqueuse et vanneauuse-épierreuse



Bâtiments construits : magasin de stockage et salle de décorticage

## 5. Complexe d'étuvage de Gomè

**Localisation :** Village de Gomè, Arrondissement de Gomè, Commune de Glazoué, Département des Collines (7°52'23,959"N / 2°12'44,279"E)

**Promotrice :** Odette AGOSSOU / Ets Ibidoun & Fils

**Mission :** La mission de l'Etablissement est de fournir sur le marché local du riz béninois étuvé en quantité et en qualité, à prix compétitif. La première ambition est de contribuer au développement de la filière rizicole dans la commune de Glazoué et par la même occasion, dans le département des Collines. Pour atteindre cet objectif, notre stratégie consiste à appuyer les riziculteurs de notre Commune à résoudre le problème d'écoulement de leur produit qui constitue un des goulots d'étranglement à la viabilité économique de la filière riz. Ainsi, l'Etablissement IBIDOUN & Fils jouera un rôle de débouché sûr et certain aux stocks de riz localement produit par ces producteurs de riz de la Commune.

**Type d'intervention :** Appui à l'installation d'un complexe d'étuvage au travers d'un appui à la construction d'infrastructures ainsi qu'un appui à l'acquisition d'équipements de transformation de qualité.

### Chronologie des principales étapes d'intervention :

Etapes	Période
Demande d'appui	mai-11
Fiche d'identification	juin-11
Présélection	juil-11
Montage du dossier	août-11 à fév-12
Sélection	oct-11
Accord d'utilisation éqp/infra	mai-12
Travaux de construction	avr à juil-12
Livraison équipements	juin à août-12
Réception provisoire travaux	juil-12
Suivi-appui-conseil	juin-12 à avr-13



Site de Gomè avant les constructions (fév 2012)

### Investissements :

#### a) Montage du dossier technique et économique

Type d'activités concerné	Durée prévisionnelle de l'ensemble des travaux		
étuvage du riz paddy	75 jours		
Infrastructures prévues	Dimensions	Quantité	
Atelier de transformation compartimenté en 5 pièces (riz paddy, riz étuvé, foyers, séchage, tri)	4,24 m x 15,42 m x 3 m	1	
Equipements prévus			
Kit d'étuvage 30 kg	1		
Réservoir d'eau de 500 L.	1		

b) Coût des travaux de construction des infrastructures

Travaux de construction des infrastructures		
Partie PAFIRIZ	FCFA	5 679 252
Contrepartie Promotrice	FCFA	298 908
	en nature	nettoyage du site
		apport de terre pour remblai
		apport de gravier concassé
		6 286 584

c) Fourniture d'équipements

Fourniture des équipements nécessaires à la transformation du riz paddy en riz étuvé

Fourniture d'équipements	
Partie PAFIRIZ	FCFA
Contrepartie Promotrice	FCFA
190 326	

d) Budget global

Rubriques	Montant (Fcfa)	
Montage dossier	2 961 646	28%
Infrastructures	6 286 584	59%
Contrôle et supervision	1 180 723	11%
Fourniture équipements	190 326	2%
	<b>10 619 279</b>	

Mise en valeur (jan-12 à avr-13) :

- 53,1 T. de paddy acheté
- 30,6 T. de riz étuvé produit
- 30,3 T de riz étuvé écoulé
- Prix de vente : de 400 à 550 Fcfa/kg



Construction des fourneaux sur  
le site de Gomè

## 6. Point de vente Label BENIN

**Localisation :** Cotonou

**Promoteur :** Bruno GNIDEHOUE / Centre Label Bénin

**Mission :** Le centre LABEL BENIN est spécialisé dans la promotion et la commercialisation des produits « made in Bénin », notamment le riz produit au Bénin.

**Type d'intervention :** Appui à l'installation d'un point de vente riz, renforcement des capacités de distribution et de promotion.

### Chronologie des principales étapes d'intervention :

Etapes	Période
Demande d'appui	sept-10
Fiche d'identification	sept-10
Présélection	oct-10
Montage du dossier	jan à mai-12
Sélection	févr-12
Accord d'utilisation éqp/infra	mai-12
Travaux de construction	juil à août-12
Livraison équipements	juin à sept-12
Réception provisoire travaux	août-12



Vente de riz au Centre Label Bénin  
avant intervention (juin 2011)

### Investissements :

#### a) Montage du dossier technique et économique

Type d'activités concerné distribution et commercialisation du riz béninois	Durée prévisionnelle de l'ensemble des travaux 45 jours		
Infrastructures prévues Décoration d'un point de vente de riz béninois	Dimensions	Quantité 1	
Equipements prévus a. Diables b. Ecran plat c. Testeur portable d'humidité des grains de riz d. Véhicule de transport		3 1 1 1	promotion  distribution

#### b) Coût des travaux d'aménagement du point de vente

Travaux d'aménagement rizicole et maraîcher		
Partie PAFIRIZ	FCFA	1 229 971
Contrepartie Promoteur	FCFA	136 663
	en nature	réalisation et diffusion d'un spot de promotion du riz béninois

1 512 813

### c) Fourniture d'équipements

Fourniture des équipements nécessaires aux activités de commercialisation, distribution et promotion.

Fourniture d'équipements		
Partie PAFIRIZ	FCFA	5 579 826
Contrepartie Promotrice	FCFA	619 981
<b>6 199 807</b>		

### d) Budget global

Rubriques	Montant (Fcfa)	
Montage dossier	3 130 883	29%
Infrastructures	1 512 813	14%
Fourniture équipements	6 199 807	57%
<b>10 843 503</b>		

### Mise en valeur (déc-12 à juin-13) :

- Liens contractuels avec des transformateurs (RESOP / ESOP / URR / ...) et des étuveuses
- Quantité de riz béninois de qualité écoulée : 21,1 T [déc-12 à juin-13]
  - Partie point de vente : 67 %
  - Partie mobile : 33 %



*Point de vente du riz béninois dans les locaux de Label Bénin*